Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du mercredi 12 juillet 2023

Membres en exercice : 26
Présents : 18
Procuration(s) : 4
Absent(s) : 4
Nombres de votants : 22
Votes pour : 22
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 30 juin 2023

DELIBERATION N°DL_CP2023_0119

Relative à l'attribution d'une aide financière aux institutions, associations et partenaires privés intervenant dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Madame Nadjima SAID, Monsieur Alain SARMENT, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur Elyassir MANROUFOU

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Salime MDERE, Madame Rosette VITTA, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Zamimou AHAMADI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu la délibération N°DL_AP2021_0197 Relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL-AP2021_0203 du 19 juillet 2021, relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération N°DL_AP2023_0040 du jeudi 13 avril 2023 relative à l'adoption du Budget primitif 2023 du Conseil départemental et du STM ;

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

Vu le rapport n°2023 -001864 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte,
Vu l'avis de la commission solidarité, action sociale et santé en date du 10 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 D'attribuer au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant total de**108 336,83 €** aux acteurs intervenant dans le domaine social et médico- social et en particulier dans la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).

Article 2 : De valider le tableau d'arbitrage et d'analyse de l'appel à projet relatif de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie suivant:

Libellé - Demandeur	Actions	Montant demandé	MONTANT PROPOSE
CCAS de Bandrélé	Prévention, Plan ANTICHUTE des personnes âgées	10 000€	20 000,00 €
	Moment de partage	10 000€	
FMAPAR	Miss KOKO TERRITORIAL	18 336,83€	28336,83€
	Spot contre la maltraitance des personnes âgées	10 000€	
ASS WADZADE WA MAORE	Accueil du jour occupationnel	20 000€	20 000,00 €
CCAS DE MTZAMBORO	Le coin des Aidants familiaux	20 000€	20 000,00 €
France Alzheimer Mayotte	Groupe de Paroles des aidants familiaux	10 000€	20 000,00 €
	Formation des aidants	10000€	

Article 4 d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 et 204 du budget 2023 du Département de Mayotte.

Article 5 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « et affichage » et sa transmission au représentant de L'État dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE
8 Boulevard HALIDI SELEMANI – BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.cg976.fr

Affaire suivie par :
Mohamed ALI SAID
Chargé du dispositif de la CFPPA

Ligne directe : 0269 64 3218
Email : mohamed.ali-said@cg976.fr

Mamoudzou, le 12 juin 2023

Compte rendu de la commission de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie'(CFPPA 2023) du 06 juin 2023

Etaient présents :

- Mr VELOU Madi Moussa, 7° Vice-Président en charge de l'action sociale, de la solidarité et de la santé,
- Mme GUE sitirati chef de service Programmation, Equipement et Prestation à Domicile DPAPH.
- Mme MADI MARI Moissoukari, Responsable Stratégique du Pôle Action Sociale Développement Sociale des Territoires (CSSM)
- Mme Catherine MISSEL Direction, Adjoint à la Cheffe du Service Médico-Sociale Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (ARS)

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

- Mr ALI SAID Mohamed, chargé du dispositif de la CFPPA DPA/PH
- Mme SAID OMAR Houssouna, chef de bureau suivi des dispositifs DPA/PH

Ouverture de la commission à 13h50mn par Mr VELOU Madi Moussa , 7ème vice-président chargé de l'action sociale, de la solidarité et de la santé en sa qualité du président de de la commission.

Le Président ayant constaté la présence des différents partenaires en a déduits que le quorum est atteint et que les échanges pouvaient commencer.IL endéduit aussi que le tour de table n'était pas nécessaire parce que tous les partenaires se connaissent.
Le Président, a ainsi commencé par remercier les partenaires de leur implication et de leur présence ainsi que les agents du Département en charge de la Conférence de des Financeurs (cfppa).
Il fait donc un rappel aux informations générales sur l'actualité et les dossiers validés ou en cours de validation par le Département dans le domaine social et médico-social, notamment :

- ✓ Le Schéma Départemental de l'autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap 2022-2026,
- ✓ La signature de la convention avec l'état du plan pauvreté avec 900 000€ accordés,
- ✓ Des différents dispositifs départementales tel que : manger bouger, ou encore le fonds de développement social et d'autres orientations avenir comme sur le plan Mayotte.

Ceci étant fait il propose de rentrer dans les échanges de la CFPPA.

Mme GUE prend la parole, est présente les différents étapes des travaux allant de la publication de l'Appel à Projet, de l'extraction des dossiers, à l'instruction et à leurs analyses. Elle évoque ensuite les différents échanges techniques lors de traitement de dossier en comité technique et elle a aussi insisté sur le fait que l'Appel à Projet a été accompagné d'une communication et sensibilisation auprès des partenaires via les CCAS et lors de différents échanges partenariales.

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

Elle laisse donc la parole à l'agent en charge de la conférence des financeurs Monsieur ALI SAÏD Mohamed pour présenter les dossiers retenus par le comité technique.

Mr ALI SAID annonce donc l'enveloppe allouée par la CNSA pour la partie de la CFPPA pour le Département de Mayotte qui s'élevé à **108 336.83€** pour l'année 2023.

Il rappelle néanmoins que c'est la 3ème année consécutive que le département arrive à accompagner des partenaires sur ce dispositif malgré qu'il reste encore fragile, et remercie la disponibilité, la collaboration des partenaires de la CFPPA (L'ARS et la CSSM) et surtout l'engagement sans faille de ses deux collègues, Mme Houssouna et Mme GUE sitirati sa cheffe de service .

Suite à l'interrogation de Mme MADI MARI Moissoukari(CSSM) à savoir comment le montant de la CFPPA est calculé d'année en année, Mr vice-président et Mme GUE lui apporte la réponse en lui expliquant que celle-ci est une notification annuelle provenant de la CNSA, calculée en fonction du nombre et des différentes données statistiques de L'INSEE sur notre territoire sur les personnes âgées.

Ainsi le déroulé de l'examinassions des dossiers se poursuit de la manière suivante :

1- CCAS de Bandrélé,

Deux actions présentées

- ✓ 1- Action de prévention antichute des personnes âgées :
 Proposer des activités physiques en collaboration avec d'autres partenaires
 Montant validé par la commission **10 000€**
- ✓ 2) Action les moments Part' âges
 Mettre en place un service itinérant. Accueil et animation pour les personnes fragilisées
 Montant validé par la commission **10 000€.**

Montant Total 20 000€

2- FMAPAR

1 action .MISS KOKO TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

L'action consiste à organiser la miss coco du territorial, un événement majeur pour les mamies seniors et d'en élire l'ambassadrice départementale

Montant total validé par la commission : 18 336.83€

2 Spot contre la maltraitance.

C'est une campagne de sensibilisation avec des partenaires par des spots télévisés sur la maltraitance des personnes âgées.

Montant validé par la commission : **10 000 €**

Total FMAPAR : 28 336,83€.

3- CCAS DE MTZAMBORO

NB/ le président VELOU a demandé à se déporté pour la décision étant lui-même agent de la municipalité de Mtzamboro en laissant la commission se prononcer sans sons avis et sans lui.

1 seule action

- ✓ **Action : le Coin des aidants.**

 Cette action consiste à permettre aux aidants d'échanger et de partager avec des paires sur la relation d'aide en général et sur l'accès aux droits

 Montant validé par la commission 20 000€ sans l'intervention du Vice-Président

4- ASSOCIATION WAZADE WA MAORE

Une seule action :

Accueil du jour occupationnel pour un lieu de vie intitulé maison des familles où se déroule divers ateliers en faveur des personnes âgées.

Montant validé : **20 000€**

5 France Alzheimer Mayotte

2 actions

1/Le Groupe de Paroles des aidants familiaux :

L'action consiste à partager les mêmes préoccupations et espace de paroles des personnes concernées par l'Alzheimer.

Montant validé : **10 000€**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

2/Formation des aidants

L'action vise à faire comprendre aux aidants la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et à leur donner les éléments nécessaires à travers la formation pour leur permettre d'assurer leurs missions avec efficacité.

Montant validé : **10 000€**

Montant total validé pour les deux actions : **20 000€**

Le montant total validé par la commission sur l'ensemble des actions retenues s'élève à **108 336,83€** ce qui correspond à la totalité de l'enveloppe notifiée par la CNSA pour la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au titre de l'année 2023.

Les travaux de la commission étant terminés, la séance est levée à 15h15 par le Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'action sociale, de la solidarité et de la santé.

Le président de la commission

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le 7ème Vice-président
Madi Moussa **VELOU**

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

	Action des moments partagés : Principe de l'action c'est de mettre en place un service itinérant d'accueil et d'animation pour les personnes âgées fragilisées. Il ne s'agit pas de construire une structure mais d'utiliser les locaux ou espaces existants et de s'approcher au plus près de la population; Il ne s'agit pas de construire une structure mais d'utiliser les locaux ou espaces existants et de s'approcher au plus près de la population, Les objectifs : Resocialiser les personnes âgées en leur proposant différentes animations à l'accueil de jour ou au sein des villages, Créer du lien social et passer des moments agréables autour d'une activité ou d'une sortie	Prévention anti chutte	10 000 €	10 800,00 €	10 000,00 €	Subvention des communes 800€	avis favorable	
CCAS MTSAMBORO	**Le coin des Aidants =** Ce dispositif permet aux aidants d'échanger et de partager avec des pairs sur la relation d'aide en général et sur ce qui se joue au quotidien avec un proche en difficulté de vie. Des réponses sur des dispositifs d'accompagnement locaux sont données par les intervenants. Les rencontres font l'objet d'un programme thématisé, où les professionnels proposent des échanges sur la situation de son proche, sur les relations avec les professionnels d'intervention, les autres membres de la famille, la conciliation avec la vie professionnelle Dans le cadre du partenariat avec la Maison France Alzheimer de Mayotte, une formation sera dispensée par des professionnels mais aussi des consultations à domicile par un neurologue venant de la métropole pour des personnes ayant des troubles neuro évolutifs en avril 2023. Le « Coin des aidants » permet également d'intervenir sur l'accès aux droit, notemment d' informer sur les dispositifs existantes, les lieux-ressources, les démarches à accomplir. Par ailleurs, le coin des aidants sera également un espace qui favorisera les actions préventions collective via l'information et la sensibilisation sur les risques de chute des personnes âgées. Dans ce contexte le plan anti chute sera déployé au sein du CCAS de Mtsamboro avec un accompagnement complet qui permettra de prévenir les chutes. Pour cela les aidants étants les premiers interlocuteurs des personnes qui les accompagnent seront sensibilisé, formés sur les risques de chutes. A leur tour, ces derniers sensibiliseront les personnes âgées afin de leur garantir une sécurité.	LE COIN DES AIDANTS	20 000,00 €	52 000,00 €	20 000,00 €	Commune =7 000 € CSSM=25 000 € FDS= 20 000€	avis favorable	
FÉDÉRATION MAHORAISE DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS	**Miss Koko territoriale** Cette événement vise à élire parmi nos seniors, celle et/ou celui qui est susceptible de représenter toute sa génération. Il s'agira d'une ambassadrice pour nos Kokos et un ambassadeur pour nos Bakokos. Elle et il sera choisis par tout Mayotte. Ils se verront affectés des missions auprès des instances qui réfléchissent et mettent en place des mesures en leurs faveurs. Chaque miss pourra présenter un projet communal mûrement réfléchie, qu'elle présentera au cours du concours. La miss élue sera aider dans la mise en œuvre de son projet par la FMAPAR et ses partenaires.	Miss koko Mayotte	20 000,00 €	69 248,00 €	18 336,83 €	Billeterie=1 958€ Comune Dembeni= 3000€ Ministère de l'outre-mer 5 000€ DPAPH 29 000€ culture et patrimoine 5 040€ Bénévolat 7 500€ Prestations	avis favorable	
	Caravane de l'accès aux droits La caravane itinérante, proposera divers ateliers qui seront basées sur la santé, le bien-être, la sensibilisation et la sécurité des personnes âgées /retraitée et handicapées. Elle vise à réunir toutes les associations des personnes âgées pour créer des liens avec les seniors et les jeunes de Mayotte. Cette action permettra de lutter contre l'isolement et sensibiliser les risques de vieillissement. Cette action permettra au public de connaitre les étapes pour bien vieillir.	Caravane de l'accès aux droits	11 100,000 €	64 434,00 €		FDS 30 834€ DPAPH 19 000€ CFPPA 11 1000€ Prestations en nature 3 500€	avis defavorable	Manque de cofinancement partenaires CSSM, ARS ou Communes
	Découvertes et échanges culturels Il s'agit de permettre à un groupe d'une vingtaine de personnes âgées de faire découvrir la culture mahoraise au public mahorais et étranger par l'apprentissage du patrimoine culturel et matériel de Mayotte. Ainsi les personnes âgées pourraientt réaliser une manifestation comme le maoulida shengué à la Réunion. De la découverte aussi, en permettant aux personnes âgées de découvrir la culture française, les institutions (assemblées national, sénat…).	Découvertes et échanges culturels	13 500,00 €	70 729,00 €		DPAPH 31 729€ CFPPA 13 500€ culture et patrimoine 17 000€ Bénévolat 7 500€ Prestations en nature 500€	avis defavorable	Manque de cofinancement partenaires CSSM, ARS ou Communes
			44 600,00 €	204 411,00 €				

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

Libellé - Bénéficiaire	Description - Demande	Objet - Demande	Montant - Demande	Cout du projet	Montant proposé	Coofinancement	Avis du Comité Technique du 23 mai	Observation
ASSOCIATION FAHAMOU MAECHA	le projet « Ou yeinchi voumaja harvoi raha »: Vivre mieux ensemble et en harmonie a bénéficié en 2022 du financement du conseil départemental de Mayotte. diverses activités et actions ont été mises en place notamment des ateliers de mémoire, de couture, d'écriture, de broderie, des sorties plages, restaurant et cinémas, au grand plaisir des personnes âgées. L'attrait que suscite ses activités auprès de nos bénéficiaires nous motive à renouveler cette action avec une orientation sur les temps d'échanges entre jeunes et personnes âgées .	Ou yeinchi voimoja harvoi raha	71 719,00 €	71 719,00 €		Absence de cofiancement	avis defavorable	Absence ce cofinanacment, et pass de reponses aux mailss envoyés
	La plateforme de répit de l'association Fahamou Maecha qui comprend en son sein le Saad, les petites unités de vie et l'accueil de jour de est un cadre opérationnel d'actions et d'activités mis en place pour apporter une réponse au manque de temps de répit des aidants et à l'isolement des personnes âgées. Expérimentée sur toute l'année 2022, à travers l'organisation de sorties et d'activités diverses pour les usagers, la plateforme de répit entend étendre ses activités aux aidants familiaux.Dans la perspective de permettre d'associer de plus en plus les proches aidants dans l'activité de l'accueil de jour occupationnel et intergénérationnel, des voyages et découvertes touristiques sont envisagés en 2023-2024. A travers ses voyages, les aidants à défaut de partir avec leurs proches dépendantes, auront du temps libre pour eux-mêmes. Ces voyages s'effectueront principalement dans la sous région (Madagascar, La Réunion, Île Maurice) et permettront aux personnes âgées de découvrir des réalités sociales et culturelles différentes de celles de Mayotte. Ils seront également un moment de partage d'expériences entre les professionnels, les usagers et les familles quant aux modalités de prise en charge et d'amélioration continue des activités et interventions proposées aux personnes âgées. Un premier voyage est déjà en cours de préparation et se fera en Madagascar. une équipe ira en premier lieu en éclaireur pour évaluer les conditions de voyages des personnes âgées et de leurs aidants familiaux. ce qui permettra de mieux orienter le projet. Ainsi, il est prévu des étapes de visite de sites historiques et touristiques, de même que du temps de repos pour s'adapter au rythme des personnes âgées.	Renforcement de la plateforme de répit pour les aidants	100 000,00 €	100 000,00 €		Absence de cofiancement	avis defavorable	Absence ce cofinanacment, et pass de reponses aux mailss envoyés
CCAS BANDRELE	**1: Action=Ouverture de l'accueil de jour pour 2 nuitées aux personnes âgées** de plus de 75 ans afin de permettre aux aidants un temps de répit et de repos. 2. Un accueil de 4 personnes des 8h00 pour un retour à leur domicile le 3 -ème jour à 8H00 3. Un encadrement d'une animatrice et d'une aide-soignante pour le séjour 4. Une prise en charge hotellière, de restauration et d'activité diverses adaptées durant le séjour 5. Une prise en charge du transport Centre d'acceuil d'hebergement, l'hebergement se fera dans l'accueil du jour de Bandrelé, l'infirmière sera dans le dispositif de nuit pour les prémiers soins, 1 animateur et l'infirmière. **2: Action Prévention antichute=** Il s'agit de proposer des ctivité physique adapté en colaboration collaboration avec la maison sport santé du CROS et l'association PSL 2 fois par semaine. Une opération repérage des situations à risque en collaboration avec les associations d'aide à domicile et orientation vers le dispositif ACI petit bâti du CCAS de Bandrélé pour l'amélioration et développement du logement. Il s'agit d'allers-vers la population afin de réaliser ce diagnostic. Celui-ci nous permettra par la suite de mener des actions collectives de sensibilisation antichute au sein des 6 villages de la commune. **3: Action les moments part'âgés=** Principe de l'action c'est de mettre en palce un Service itinérant	Hebergement 2 nuitées	17 950,00 €	20 450,00 €		Subvention des communes 2500€	avis defavorable	après échanges avce le partenaire, le projet doit être retravailler pour l'année prochaine pour mieux asseoir le
		Les moments part'âgées	10 000,00 €	10 300,00 €	10 000,00 €	Subvention des communes 300€	avis favorable	

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

FÉDÉRATION MAHORAISE DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS	Action 1. Spot **contre la maltraitance des personnes âgées** : campagne de sensibilisation La FMAPAR en collaboration avec différents partenaires, nous avons travailler sur des spots télévisés qui porteront des messages sur les violences et les formes des maltraitances des personnes âgées et personnes en situation de handicap à Mayotte. Les spots seront diffusés dans trois langues parlées par les natifs mahorais, à savoir le shimaorais, le shiboushi et le français. **Action 2. Au Kalame des aidants** Nous allons mettre en place des séances d'échanges entre aidants et d'écriture sur leur vécu. Les aidants pourront se rencontrer entre eux, se confier, parler à cœur ouvert, échanger sur leur problématique quotidienne et leurs solutions. Nous proposeront aux aidants d'écrire sur leur vécu afin de recueillir et transmettre leur leur témoignage sous plusieurs formes : journaux, récits, message de communication et sensibilisation (principalement sous couvert de l'anonymat)	Spots contre la maltraitance des personnes âgées	10 000,00 €	59 000,00 €	10 000,00 €	prefecture mayotte (service droit des femmes) 5 000€ DPAPH 11 500€ CFPPA 10 000€ ARS 15000€ CSSM 15000€ Bénévolat 2 000€ Prestations en nature 500€	avis favorable	
		Au kalame des aidants	13 337,00 €	33 807,00 €		DPAPH 18 470€ Bénévolat 2000,0	avis defavorable	Manque de cofinancement partenaires CSSM, ARS ou Communes
			23 337,00 €	92 807,00 €				
ASSOCIATION WADZADE WA MAHORAIS	Acceuil du jour occupationnel: Il s'agit ici d'un lieu de vie de jour, de développement et d'épanouissement personnel qui s'organise autour de multiples activités permettant de développer les talents de chacun : activités manuelles, activités d'expression, activités corporelles, ou culturelles sont prévues dans le cadre d'un planning qui permet à chaque personne accueillie de s'inscrire en fonction de ses centres d'intérêt et ses capacités. De multiples services sont rendus par les personnes accueillies qui participent activement à la vie de la communauté. Par cet atelier, les aînés de la commune de Bandraboua se trouvent sur un même lieu et chacun développe son savoir faire manuel. DEROULEMENT L'atelier est installé depuis 2 ans dans la cour et jardin de la maison des familles située à Dzoumogné. Il est ouvert 3 jours dans la semaine. Un planning hebdomadaire et mensuel est défini régulièrement et porté à la connaissance du public. Il s'agit essentiellement des ateliers d'animations et de mémoire tout au long de l'année à savoir : - des activités autonomes - des activités manuelles et occupationnelles : couture, broderie, artisanat etc - des activités socialisantes - des activités à visée thérapeutique - des activités récréatives 4 fois par an - des activités sportives (fitness essentiellement) Bien entendu ces ateliers sont animés et placés sous la direction de l'animateur de l'association. Celui-ci va travailler tous les jours	ATELIER OCCUPATIONNEL	20 000,00 €	67 390,00 €	20 000,00 €	CSSM 38 000 commune 7 347€	avis favorable	
	Action 1 Le groupe de parole= est constitué de personnes qui partagent les mêmes préoccupations (proche touché par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées) à un moment de leur vie. Coanimé par un psychologue et/ ou un bénévole ancien aidant, le groupe de parole est un espace de libre parole et ouvert à toutes personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou apparentées. Toutefois, le psychologue qui endosse le rôle d'accompagnant instaure les liens, aplanit les tensions, facilite les échanges afin de permettre à tout participant de pouvoir partager ses expériences et	Groupe de parole	10 000,00 €	31 000,00 €	10 000,00 €	CSSM 8 000€ UNION France Alzheimer 8 000€	avis favorable	

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20230724-DL1207230119-DE

FRANCE ALZHEIMER MAYOTTE	souffrances. Les rendez-vous sont organisés soit dans les locaux de FRAM ou dans un espace adapté au sein des CCAS ou tout autre établissement. Les Réunions sont fixées à l'avance pour une durée de 2h par session. Les entretiens se font selon la disponibilité du neuropsychologue et de l'usager **Action 2 C'est une formation des aidants** qui vise à comprendre la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et ses conséquences. Comment faire face aux comportements des personnes touchées par ces pathologies et comment réagir. La place des aidants dans l'accompagnement de leurs proches Dans le but d'offrir un espace d'écoute et d'expression.	Formation des aidants	10 000,00 €	48 100,00 €	10 000,00 €	CSSM 24 000 € UNION France Alzheimer 17 300€ Dont cotisations 800€	avis favorable	
			20 000,00 €	79 100,00 €				
			309 406,00 €					

Utiliser	**108 336,83 €**
Reste à utliliser	**- €**
Envellope CFPPA 2023	**108 336,83 €**